

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 701

présenté par
M. Molac

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de ne pas exacerber davantage le déséquilibre au profit de l'exécutif dans la fixation de l'ordre du jour parlementaire.